Compte rendu du Conseil municipal du 09 avril 2018

Présents	Absent(s)
MANSION François, DURANTAY Corine, SIMONIN Nathalie, GUICHARD Jean-Luc,HANRIOT Daniel, , GROS Pierre, MORCEL Sandrine	FERRY Eric avec procuration à GROS Pierre, GAUPILLAT Jean-Baptiste MATAGNE Benjamin, BATTAGLIA Dominique

1- CCAS

Le CCAS est clôturé au 31/12/2017.

Le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 ont été votés et validés

	Report Exercice 2016	Resultat exercice 2017	Solde Exercice 2017	A reporter 2018
FONCTIONNEMENT	**+2 567.11**		**-1 084.38**	
Pour Depenses 2017		*2084.38*		
Et Recettes 2017		*1000.00*		**+1482.73**

2- Commune

Le compte administratif 2017 et le compte de gestion ont été votés et validés

Le budget 2018 a été présenté en équilibre et validé

Fonctionnement : Dépenses et Recettes votées en équilibre à 494 973.80€

Avec report du résultat 2017 (002) : 316 358.80€

Investissement : Dépenses et Recettes votées en équilibre à 613 635.00 €

Avec report du résultat 2017 (001) : -161 128.11€

Les subventions 2018 ont été votées (tableau ci-joint)

Les taux des taxes ont été votés, il n'y a pas d'augmentation appliquée pour 2018.

	Report Exercice 2016	Resultat exercice 2017	Solde Exercice 2017	A reporter 2018
INVESTISSEMENT	**+33 949.92**		**-195 078.13**	**-161 128.11**
Pour Depenses 2017		*522 747.88*		
Et Recettes 2017 (dt 50000 affectation du resultat 2016)		*327 669.75*		
FONCTIONNEMENT	**+425 342.71**		**+61 016.09**	
Pour Depenses 2017		*142 394.69*		
Et Recettes 2017		*203 410.78*		**+486 358.80**
Affectation 170 000€ à l'investissement				**+ 316 358.80**

Il a été voté que 170 000€ de la section de fonctionnement soient transférés en investissement (compte 1068) pour combler le deficit d'investissement

Le report pour 2018 de la section de fonctionnement est alors de **316 358.80**

Eclairage public

2015 : 2086,77€ pour 14991 KW
2017 : 1233.57€ pour 5924 KW **(soit une baisse de consommation de 40% env)**

COMMUNE

Travaux Investissement réalisés en 2017

Bornage de terrain pour échange avec Mr Piette	744.00
Travaux en foret communale	12 321.76
Toiture local technique	2 757.22
Toiture eglise	4 619.24
Travaux sur logements communaux *(chauffe eau, radiateur...)*	3 654.50
Travaux Aménagement entrée village	**495 378.03€**

Subvention reçues en 2017 : Travaux Aménagement

DETR	71 800€
Amendes police	32 000€
Agence de l'Eau	61 600€
	----------
	165 400€

Subvention à recevoir en 2018 : Travaux Aménagement

Solde Subv DETR	14 500€
Solde Subv Agence de l'Eau	17 900€
Solde Subv Departement	4 000€
Solde Subv Amendes de Police	25 000€
	----------
	61 400€

FCTVA à recevoir sur travaux 2017 en 2018 : **86 000€**

Total Recettes Travaux (subventions+Fctva) : 312 800.00€

Etat de la dette / Emprunts souscrits par la commune

Année	Fin	Banque	Objet	Taux Fixe	Montant Initial (€)	Echeance	Capital restant du au 31/12/2017
2017	2027	Postale	Emprunt travaux amenagement	1.04	100 000€	2631.53/mois	97 620.97

Vote des taux des taxes locales

	2007 à 2017	2018	25262€ : Produit attendu en 2018 sur la base des taux 2017	Taux Moyen departementaux
Taxe habitation	6.61		11 178	27.25
Taxe foncière bati	7.06		9 496	18.52
Taxe foncière non bati	Depuis 2011 14.80		4 588	26.92

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS	2017 (realisé 2533€)	Proposition 2018	
TOULOIS NORD FAMILIAL	100	100	
RADIO DECLIC	100	100	
MISSION LOCALE	100	100	
Familles Rurales Centres de loisirs	1 083		pdt vacances scolaires pour les enfants de Noviant 3€/jour et 1.50€par ½ journée
Jeunesse Plein Air	0		Engagement 2017 : 80€/enfant pour 1ier depart max 3 dossiers et 80€/enfant pour 2eme depart max 2 dossiers
Aide aux Forains (2017 : 150 Rota)	150		

Mise en place de bons alimentaires

Les bons alimentaires étaient, jusque maintenant, gérés par le CCAS. Celui-ci étant clôturé, ils doivent être gérés par la commune.
Ils étaient distribués aux familles si l'assistante sociale en faisait la demande.
le conseil municipal décide d'attribuer aux familles qui le demandent
une aide alimentaire aux conditions suivantes :

- Un service social doit prendre contact avec la mairie pour exposer le problème et l'utilité de la mise en place de l'aide
- les montants attribués le seront sur une période de 3 semaines maximum sur une année

Aide alimentaire	27 €/personne/semaine
Forfait pour une famille de 3 personnes	60 €/semaine
	18 €/personne supplémentaire

L'aide devra être utilisée pour l'achat de produits alimentaires seulement.

Mise à disposition d'un délégué à la protection des données

La commune traite quotidiennement des données personnelles (Etat civil, élections, recensement, urbanisme, personnes âgées …)
L'environnement numérique est confronté à de multiples risques tels que les cyberattaques.
Dans ce contexte, différents textes ont été pris d'une part au niveau national avec la loi pour la République, d'autre part avec un règlement européen sur la protection des données, d'application directe à compter du 25 mai 2018.
Chaque commune a obligation de mettre en place un Délégué à la Protection des Données qui aura les missions :

- informer et conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés
- contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données
- conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution
- coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci

Le Centre de Gestion propose par la signature d'une convention une mutualisation afin de garantir de cette fonction. Le cout du service mutualisé correspond aux frais de personnel mis à disposition (juristes et informaticiens) est fixé à 0.057% de votre masse salariale, soit une estimation de 15.17€ sur la base des assiettes de cotisation 2017.
Le conseil municipal valide la mise en place de cette convention